

Intégration des Kongos et participation dans les luttes populaires à la Martinique.

PARTICIPATION DANS LES LUTTES POLITIQUES ET SOCIALES

Notamment celles qui ont secoué le Sud de la Martinique dans la seconde moitié du XIXème et au début du XX ème siècle. Cette jonction avec les créoles était une crainte pour les planteurs. non nobstant l'idée selon laquelle l'Africain était «*celui qui travaille le mieux* »

(Chin cité par Sméralda-Amon, 1996 : 323), nombre de propriétaires paraissaient peu désireux de voir arriver des Africains dont la présence risquait d'augmenter la tension sociale (David, 1978 : 54). Aussi quand un planteur constata que les Congos étaient reçus en compatriotes, il s'inquiéta : ils s'entendent parfaitement, malheureusement (cité par Renard, 173 :321).

Ces craintes se révélèrent fondées. Des manifestations de solidarité eurent lieu, dirigés contre le tiers béké. Certains stéréotypes présentaient les Congos comme des sauvages, des bagarreurs, mais dans les contextes de luttes ces qualifications seront recherchées, appréciées. Ainsi dès 1870 les congos seront présents dans l'insurrection du Sud de Septembre 1870.

L'INSURRECTION DU SUDSEPTEMBRE1870

Deux évènements qui survinrent en 1870 furent à l'origine immédiate de l'insurrection du Sud.

Le premier événement fut l'affaire Lubin (Février-Aout 1870), Léopold Lubin, un jeune agriculteur originaire du Marin fut sauvagement cravaché par un fonctionnaire métropolitain qui jugeait que le nègre ne lui avait pas cédé le passage assez vite sur le chemin conduisant au Marin à R.Pilote.

Lubin frappé dans sa chair, et dans sa dignité, porta plainte mais la justice n'engagea aucune poursuite contre le fonctionnaire métropolitain. Lubin décida de rendre justice lui-même et infligea une bonne correction à son agresseur. Il fut aussitôt arrêté et condamné à cinq ans de bagne et 1500 francs d'amende.

Cette affaire souleva une grande indignation dans la population, d'autant plus que le béké Codé, propriétaire de l'habitation la Mauny à R.pilote, se vantait partout d'avoir été responsable de la condamnation du « nègre qui avait osé lever la main sur un blanc ».

Des milliers d'hommes et de femmes sont engagés dans la lutte. Parmi eux des travailleurs immigrants, surtout des **Congos**.

Le commandant **Mourat** écrit au gouverneur : « La classe noire était tout entière dans le mouvement. Eugène **Lacaille** a soulevé les **Congos** en leur promettant leur libération des engagements contractés. »

Dans une adresse au gouverneur, les propriétaires du Vauclin précisent que dans cette commune « les incendies à déplorer sont l'œuvre d'Indiens et d'Africains appartenant aux propres habitations incendiées »

Dans la nuit du 23, des habitations seront incendiées à R.Pilote, à Saint-Esprit, à Sainte-Luce,

L'Africain Tobie sera tué par des insurgés car l'insurrection prend de l'extension

Remarque : nous avons retrouvé l'acte N°68 de décès de Tobie dans la commune de Sainte-Luce

L'un des dépeceurs de Codé fut un **Congo nommé Joseph Tang** (Anselin, 1994p.147)

Le deuxième événement fut la défaite de la France devant les armées prussiennes et la proclamation de la république (22 Septembre 1870).

Pour les noirs, la République était synonyme de liberté, de fin du régime d'exploitation et d'oppression qui régnait dans la société coloniale.

C'est ce jour là qui fut choisi pour déclencher l'insurrection. La rébellion se fixa trois objectifs essentiels dont un concernait spécifiquement les Congos :

1)- Proclamer l'indépendance de l'île et établir une république Martiniquaise

2)- Chasser les blancs, s'emparer des terres et assurer leur restitution aux paysans (Trois Propriétés avaient déjà été partagées).

3)- Libération des Africains (très nombreux dans le Sud) nouvellement arrivés de tous les engagements contractés (Lucrece, 1981 : P. 76)

Notons que cette référence à la libération des Africains sous-entend un certain échange entre eux et les créoles, mais aussi une certaine prise de conscience et le règne d'une certaine confiance entre les deux groupes.

Attitudes et représailles

« Dans une lettre au ministre (du 1^{er} novembre 1870) le gouverneur parle de « M.Henri Desgrottes, un chef de ce parti réactionnaire, qui, depuis que l'insurrection a été étouffée, a refusé de donner à ses immigrants plus, de la moitié de ce qu'il leur doit de nourriture et **attaché à un arbre un Africain pour le souffleter.** »

LES CONGOS DANS LA « CHARTE NATIONALE MARTINICAISE »

Au moment où nous appelons les Martiniquais à faire peuple il est important de rappeler ce qui est dit dans la « Charte Nationale Martiniquaise.

P. 6

Il est dit :

« **Sa ki moun Matnik :**

Nou di 1870 sé dat Nasyon Matnik wè jou, Moun Matnik jodi jou sé moun éti avan 1870 yo té ni an zansèt yo – an bwa brilé, an san mélé, désandans esklav nwè, an béké, avan 1848, oben an Tamoul Nadi, an Chinwa, an **Kongo apré 1848** – té ka viv asou tè Matnik... »

Voilà ce qu'en dit l'article 4 de la charte

Article 4 :

« Les Martiniquais(es) sont des citoyen(ne)s Caraïbéen(ne)s qui résident habituellement en Martinique descendants :

Pour très peu de survivants du génocide des Kalinas (Amérindiens Arawaks) ;

Pour leur grande majorité des Noirs Africains originaires de Guinée, de Séné-Gambie, du Congo, réduit à l'état d'esclavage, devenus créoles aux Amériques, de Noirs Tamul Nadu de l'Inde, de Chinois, **d'Africains Congolais**, tous colonisés et déportés par les colonisateurs Européens après 1848 à partir de 1853... »

DURANT LA GRANDE GREVE DE 1900 DES CONGOS VONT TOMBER

7-2/ En effet à compter de 1884, une longue crise sucrière s'amorça en raison d'une surproduction internationale. Les planteurs répondirent par une limitation des coûts de production qui se traduit par une diminution des salaires et une augmentation des tâches. Dans le même temps les produits alimentaires de base importés de France et des Etats Unis renchérisaient. Le 5 Février 1900, les ouvriers agricoles de trois habitations de Sainte-Marie refusèrent de suspendre le travail et entamèrent une grève marchante. ;

Le principe était de rejoindre d'autres plantations afin d'en débaucher les cultivateurs. La grève s'étendit au Sud le 08 Février dans l'après midi, 400 grévistes atteignirent l'usine du François.

Le maire Homère Clément les arrêta et entama des négociations. C'est alors qu'un détachement de 25 hommes ouvrit le feu contre toute attente. 17 ouvriers sont morts ce jour là, tués sur place ou lors de leur transport à l'hôpital du Saint-Esprit (Léotin, 2000 : 13).

Homère Clément en réchappa, mais le crâne de son clocher fut fracassé.

Parmi ceux qui tombèrent, trois portaient des noms **Congo** :

La liste au François porte deux Africains. L'un d'eux, **Sé Ti Paul Pierre** est âgé de 60 ans. Son vrai nom est **QUINQUÉLA**. Il fut atteint mortellement alors qu'il cheminait à proximité de l'usine avec un paquet d'herbe sur la tête.

L'autre c'est **M'VONDO Paul**.

La liste du Robert compte un fils d'Africaine : **MOUBOUNDO Jean Dominique**. Est-ce l'**Africain** que le Lieutenant Kahn affirme avoir abattu alors qu'il l'attaquait du coutelas ?

Cette fusillade du François eut un certain retentissement international et Lénine en 1911 cita la Martinique en tant que le pays des vaillants ouvriers du François (Léotin, 2000 : 23).[Cours de Gerry l'Etang].

LA GUERRE DU DIAMANT

7-3/ Les faits se déroulèrent le 24 Mai 1925 au Diamant commune à forte minorité Congos .

Il fut une des conséquences tragiques des manœuvres électorales de la plantocratie qui s'efforçait, avec le soutien de l'administration d'entraver par la répression, la fraude et l'argent l'ascension du parti socialiste.

Au Diamant, les socialistes qui tenaient la majorité étaient prêts à renverser le maire sortant Elheuhère, homme de la droite et béni-oui-oui du colonel de Coppens et des békés (Price, 2000 : 16)

Au terme du vote l'urne fut enlevée par les gendarmes pour être dépouillée à Fort de France.

Les partisans socialistes craignaient la fraude lors du dépouillement en leur absence s'opposèrent vigoureusement à ce déplacement.

S'en suivit une fusillade sans sommation qui fit 10 morts et 11 blessés. Les victimes provenaient essentiellement de la foule des manifestants et des badauds, mais y figuraient aussi des partisans des békés qui escortaient l'urne et de Coppens lui-même, distillateur conseiller général et représentant local de la plantocratie. Il y eut controverse sur les causes du décès de Coppens : assassinat par des émeutiers, balle perdue provenant des gendarmes ou des militaires, tir intentionnel d'un caporal mitrailleur Guadeloupéen et socialiste, on se perdit en conjectures.

Dix manifestants furent arrêtés et condamnés. Parmi eux quatre descendants de Congo : Makessa, Makessa, Mayoulik, M'Bassé. La mémoire orale reconnut aux Congos un rôle déterminant dans l'affaire : « C'était ces kongos qui ont commencé cette bagarre là... Tous ces Congos étaient pour ce nègre là (Giscon). Ils étaient contre le colonel Coppens »(cité par Price, 2000 : 26)[Cours de Gerry l'Étang.

Huit ans plus tard, un maraudeur et talentueux sculpteur, le fils de Congo Médard Aribot, fut condamné à la relégation à perpétuité en Guyane. Officiellement, il devait ce châtiment à ses larcins répétés. Mais l'opinion populaire prétendit qu'il payait là, la réalisation trop vraie d'un buste du colonel, *photo en bois* brandie par des émeutiers menaçants peu avant la tragédie.

Dans ce contexte de lutte, les Congos virent même certains stéréotypes qui leur étaient défavorables se retourner à leur profit. Ainsi, « la sauvagerie » des Congos préjugés auxquels adhéraient les Créoles, fut appréciée, recherchée dès lors qu'il s'agissait de s'adjoindre des alliés que l'on pensait en mesure de répondre radicalement à l'injustice coloniale.